

- **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

Afin d'améliorer et faciliter le traitement des demandes de remboursement, nous avons défini dans un tableau 4 types d'activités avec un taux et un plafond de remboursement spécifique pour chaque type.

Nous avons également réalisé une fiche de remboursement que vous joindrez à vos justificatifs, ainsi que 2 périodes de dépôt.

Vous trouverez des explications ci-dessous, le tableau et la fiche de remboursement que vous pouvez imprimer.

**Les 4 types d'activités :**

1 - Activités sportives (cours de yoga, cours de danse, leçons de natation, licences,...).

2 - Entrée à la piscine.

3 - séjour en centre aéré, entrée à Parc d'attractions, cours à une école de musique.

4 - Place pour spectacle et concert.

**Un taux de participation par type d'activités et un plafond par an :**

Comme indiqué dans le tableau, nous rembourserons 25% des factures concernant les activités sportives avec un plafond de 80 € par an.

Ex: Sur une facture de 70€, on vous remboursera 17,50€.  
(70 € x 25% = 17,50€)

**Fiche de remboursement :**

Elle est à remplir et à déposer aux périodes indiquées, accompagnée des justificatifs.

Les 2 périodes de dépôt sont :

-du 1er au 25 juillet (remboursement en septembre/octobre)

-du 1er au 31 décembre (remboursement en janvier/février)

C'est uniquement lors de ces 2 périodes que vous pourrez déposer votre fiche de remboursement. Tout document déposé hors période vous sera retourné.

**Merci de lire et respecter les indications mentionnées en bas de fiche et de ne retourner votre demande que lors des périodes indiquées.**